

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

23. Subventions 2024 aux associations du secteur Petite enfance

Monsieur GUILLON rapporte :

La Ville d'Orvault propose de verser des subventions aux associations œuvrant dans le secteur de la Petite enfance, afin de poursuivre et faire vivre les partenariats entrepris depuis de nombreuses années en faveur de la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Ces subventions sont d'abord estimées sur un nombre d'heures maximum annuelles inscrit dans la convention liant la Ville à chacune des structures concernées, puis versées de façon mensuelle ou trimestrielle selon l'état détaillé des présences réelles fourni par l'organisme et sur la base d'un taux unitaire horaire.

Pour le cas particulier de Cabanes à doudous, la participation horaire de la Ville est réévaluée pour l'année 2024 à 1,70 € de l'heure (+0,30 €/heure) pour un total d'heures correspondant à un taux d'occupation de 85%.

Il est proposé les montants figurant au tableau ci-dessous, conformément aux règles énoncées ci-dessus :

Associations	Activité	Proposition 2023	Réalisation 2023	Proposition 2024	Commentaires 2024
Crèche associative « Cabanes à doudous » (regroupement de deux crèches associatives)	Accueil permanent d'enfants de 0 à 3 ans 49 places	147 280 €	145 588,82 €	178 500 €	Estimation annuelle à 105 000 heures pour un versement mensuel basé sur un état de présence détaillé et un taux unitaire horaire
Crèche « Le Jardin des Lucioles »	433 heures/mois réservées pour l'accueil d'enfants orphelins dont les parents exercent une activité sur des horaires atypiques	10 000 €	6 070,30 €	10 000 €	Estimation annuelle maximale pour un versement trimestriel basé sur un état de présence détaillé et d'une validation des horaires de présence à la signature du contrat, assorti d'un taux unitaire horaire
Association des Ass. Mat. et des familles d'accueil « Les Petits Filous »	Accueil individuel chez les assistants maternels	400 €	400,00 €	400 €	Propose des activités aux assistants maternels en complément de celles du RPE
Crèche « La Maison des Poupies »	Accueil permanent de 2 enfants porteurs de handicap à temps complet	12 200 €	123,58 €	12 200 €	Estimation annuelle maximale pour un versement basé sur un état de présence détaillé et un taux unitaire horaire
TOTAL		169 880 €	152 182,70 €	201 100 €	

Les montants sont imputés sur le compte : 4222 65748

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les montants des subventions aux associations du secteur Petite enfance tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024
Et par publication le : 10 AVR. 2024

